

Groupe de travail chargé d'élaborer un règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne

**Première session
Genève, 7 – 9 juin 2016**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le groupe de travail

1. Le Groupe de travail chargé d'élaborer un règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève du 7 au 9 juin 2016.
2. Les parties contractantes ci-après de l'Union de Lisbonne étaient représentées à la session : Algérie, Bulgarie, Costa Rica, Cuba, France, Gabon, Géorgie, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Mexique, Nicaragua, Pérou, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Slovaquie (20).
3. Les États ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs : Allemagne, Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Guatemala, Japon, Koweït, Maroc, Pakistan, Panama, Philippines, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, Thaïlande, Ukraine (26).
4. Des représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Centre Sud, Organisation européenne de droit public (EPLO), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Union européenne (UE) (8).

5. Des représentants des organisations internationales non gouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : MARQUES – Association des propriétaires européens de marques de commerce, Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin (AIDV), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association internationale pour les marques (INTA), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD), Health and Environment Program (HEP), Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (ORIGIN) (8).

6. La liste des participants figure dans le document LI/WG/PCR/1/INF/1 Prov. 2*.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

7. M. Francis Gurry, Directeur général, a ouvert la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

8. M. Nikoloz Gogilidze (Géorgie) a été élu à l'unanimité président du groupe de travail et M. Alfredo Rendón Algara (Mexique) a été élu vice-président à l'unanimité.

9. Mme Alexandra Grazioli (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document LI/WG/PCR/1/1 Prov.) sans modification.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE RÈGLEMENT D'EXÉCUTION COMMUN À L'ARRANGEMENT DE LISBONNE CONCERNANT LA PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL ET L'ACTE DE GENÈVE DE L'ARRANGEMENT DE LISBONNE SUR LES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents LI/WG/PCR/1/2 et LI/WG/PCR/1/3. Le groupe de travail a examiné en détail toutes les dispositions du projet de règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques.

12. Le groupe de travail a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du projet de règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques en prenant en considération les observations formulées lors de la présente session du groupe de travail, pour examen à la prochaine session du groupe de travail.

* La liste définitive des participants figurera dans une annexe du rapport de la session.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : VIABILITÉ FINANCIÈRE DE L'UNION DE LISBONNE

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document LI/WG/PCR/1/4.

14. Le président a noté qu'un certain nombre de membres de l'Union de Lisbonne avaient annoncé qu'ils étaient disposés à effectuer des versements à titre volontaire en vue de combler le déficit biennal prévu de l'Union de Lisbonne et qu'ils prendraient les mesures nécessaires afin de convenir avec le Secrétariat des modalités des versements.

15. Le président a également noté que le groupe de travail était convenu que des mesures devraient être adoptées afin d'assurer la viabilité financière à long terme de l'Union de Lisbonne, y compris des discussions plus approfondies concernant une éventuelle hausse progressive du montant des taxes et la mise en place d'un système de contributions à examiner et à approuver dans l'avenir. En outre, les délégations ont rappelé l'importance que revêtait la promotion du système de Lisbonne qui devrait être effectuée par le Service d'enregistrement de Lisbonne en vue d'attirer de nouvelles parties contractantes, ce qui permettrait de répartir la charge financière entre un plus grand nombre de membres, et sur le plan interne par les États membres afin d'encourager, dans toute la mesure possible, le dépôt de nouvelles demandes. À cet égard, deux délégations observatrices ont déclaré que l'OMPI devrait mener des activités de promotion des indications géographiques, de manière équilibrée. Une délégation membre s'est interrogée sur le point de savoir si la question de la promotion équilibrée ne devrait pas être abordée dans un contexte plus large.

16. Le groupe de travail a prié le Secrétariat d'organiser une ou plusieurs réunions afin que les membres de l'Union de Lisbonne puissent, avec l'aide du Secrétariat, élaborer des propositions visant à assurer la viabilité financière de l'Union de Lisbonne, en temps voulu pour examen à la prochaine session de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne, conformément à la décision de cette assemblée (voir le paragraphe 73.iii) du document LI/A/32/5).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

17. Le groupe de travail a approuvé le résumé présenté par le président faisant l'objet du présent document.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

18. Le président a prononcé la clôture de la session le 9 juin 2016.

[Fin du document]